

N° 2^e/94-07

Service instructeur

Service du Développement Economique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

DAR - DCP

**MAISON DE L'ALSACE A PARIS
CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE
FIXATION DES INDEMNITES DES CANDIDATS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet, outre de faire un point d'étape de l'état d'avancement du dossier, de fixer les indemnités des candidats au concours de maîtrise d'œuvre organisé pour la réhabilitation de la Maison de l'Alsace à PARIS.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont décidé, lors de leurs séances de juin 2006, d'engager la réhabilitation de leur propriété, la Maison de l'Alsace sise 39 Avenue des Champs-Elysées à PARIS.

Après avoir obtenu un accord avec l'exploitant de la brasserie, la SAS 39 Avenue des Champs-Elysées appartenant au groupe Frères Blanc (accord concrétisé par le protocole transactionnel en date du 22 mars 2007), un état des lieux technique complet de l'immeuble vient de nous être rendu. Il porte sur la structure, la sécurité, la présence d'amiante, de plomb et l'absence de termites. Ce diagnostic a permis de valider, après consultation des services d'urbanisme de la Ville de PARIS, un avant-programme.

A l'issue d'une mise en concurrence, la SEMHA (Société d'Economie Mixte de Haute-Alsace) a été choisie en tant que programmiste. Elle devra rendre le projet de programme des travaux à fin octobre 2007, lequel programme vous sera soumis pour approbation.

Les deux Départements ont, au vu de l'environnement particulier lié à la localisation de la Maison de l'Alsace et des enjeux architecturaux, décidé d'engager une procédure de concours de maîtrise d'œuvre. L'équipe lauréate sera désignée en février 2008.

Une technicité sera obligatoirement requise pour les équipes pluridisciplinaires dans chacun des domaines suivants :

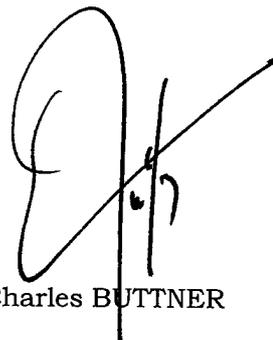
- Architecture,
- Structure,
- Fluides,
- Economie de la construction,
- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier,
- Acoustique,
- Décoration intérieure,
- Muséographie ou scénographie.

Le jury de sélection, composé conformément au Code des Marchés Publics et associant le Département du Bas-Rhin et la SAS Frères Blanc, proposera un lauréat parmi les cinq équipes sélectionnées. En regard du projet, l'indemnité à verser à chaque équipe ayant remis un projet conforme au programme de l'opération pourrait être de 75 000 € HT au maximum.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du règlement du concours de maîtrise d'œuvre tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée et d'approuver le versement d'une indemnité de 75 000 € HT maximum à chacune des cinq équipes ayant fourni des prestations conformes au programme de l'opération (F042 - Maison de l'Alsace Chap.23 Nature 238 fonction 94 env 84889),
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le marché nécessaire ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la consultation afférente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER